

Trois pilotes aux commandes des murs du Conservatoire de Bruxelles

Depuis 40 ans, on se regarde en chiens de faïence entre décideurs fédéraux et entités fédérées pour gérer les murs classés du Conservatoire de Bruxelles. Une société anonyme vient d'être enfin créée pour piloter le vieux paquebot. Reste à trouver le carburant.

PHILIPPE COULÉE

Enfin! soupireront tous les habitués des lieux, fatigués de slalomer entre les bouts de plâtre et les seaux d'eau. La bien nommée SA Conservatoire royal de Bruxelles a vu le jour le 1^{er} juin dernier, et ce pour une durée indéterminée. Pour faire simple, il s'agit de la faïtière permettant de lancer la réno-

vation profonde du bâtiment situé au 30 de la rue de la Régence, qui tombe littéralement en ruines depuis plus de dix ans. Celle-ci est constituée à parts égales (50 actions) des trois acteurs incontournables sur le dossier: pour la propriété historique des murs, la Régie des Bâtiments; et pour les

principaux occupants, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la SA School Invest, représentant la Communauté flamande.

Le Fédéral transfère donc de fait les murs concernés, à savoir le Conservatoire de Bruxelles ainsi que la bibliothèque voisine, à la nouvelle société éponyme, qui y disposera dorénavant des clés pour le meilleur et pour le pire. Celle-ci aura pour mission d'y or-

ganiser sans tarder les travaux de restauration indispensables, de financer cette rénovation, d'en assurer le suivi technique et bien sûr de gérer, louer, développer et exploiter l'ensemble dans le respect – mentionnent les statuts déposés au Moniteur Belge début juin – du «caractère architectural extrêmement symbolique du site dans le but d'y assurer le développement et la promotion de l'enseignement artistique et musical». Outre le programme classique des cours académiques, les concerts et autres activités programmées dans la grande salle seront planifiés en concertation avec la S.A. Palais des Beaux-Arts pour

compte des institutions biculturelles fédérales.

Les personnes qui représenteront les trois actionnaires au sein du conseil d'administration sont nommées pour six ans. Chaque entité devait désigner deux à quatre administrateurs au sein du nouveau CA avec, si possible, des compétences en matière de conception et de gestion immobilière et/ou une expertise artistique et pédagogique. Douze administrateurs ont été désignés, forcément issus d'équilibres politiques figés avant le séisme des derniers jours. Parmi ceux-ci, on retrouve Chantal Dasonville (PS, directrice générale de la Cellule Architecture à la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou Michel Albert (cdH, directeur général de l'administration générale de l'Enseignement) et, côté Régie des Bâtiments, Cédric Bossut (directeur chez Beliris) ou le notaire Karel Tobback, actif au sein des cabinets ministériels CD&V De Clerck et Geens (Justice).

Concernant le contrôle financier de la nouvelle société, il est

clairement stipulé dans les statuts que tout engagement ayant une valeur totale de 100.000 euros ou davantage requerra l'approbation d'au moins la majorité des administrateurs de chaque entité. Il en va de même pour l'émission d'obligations, l'achat ou la vente de titres, la cession ou la prise de prêts, crédits ou avances de plus de 250.000 euros par projet global, ce dernier «ne pouvant être subdivisé en sous-projets pour contourner le plafond fixé». On n'est jamais trop prudent par les temps qui courent...

40 ans

Depuis la fédéralisation de l'Etat belge, ce bâtiment emblématique classé datant du XIX^e siècle tombe en ruines.